



La prise en charge médico-sociale des personnes adultes handicapées



En Poitou-Charentes, les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés offraient près de 4 000 places au 31 décembre 2006. Les capacités d'accueil se sont accrues dans chaque catégorie d'établissements entre 2001 et 2006. Les MAS et FAM qui reçoivent les personnes les plus gravement handicapées ont connu la plus forte augmentation (+45 %). L'âge moyen des résidents a augmenté de 2 à 3 ans et la proportion de personnes âgées d'au moins 50 ans a progressé dans tous les types de structures. Les personnes séjournent dans le même établissement depuis 10 ans en moyenne ; pour la grande majorité d'entre elles, la déficience principale déclarée par l'établissement est une déficience intellectuelle. Parallèlement à ces structures d'accueil où l'internat prédomine, les services d'accompagnement à domicile se développent. Ils assuraient la prise en charge de 800 personnes en décembre 2006. Ces structures emploient 2 700 personnes en équivalent temps plein (ETP). Le taux d'encadrement est de 66 ETP pour 100 places en établissement, 12 ETP pour 100 prises en charge à domicile.

La prise en charge médico-sociale des personnes adultes handicapées s'appuie sur deux types de structures, selon qu'elles les accueillent dans des établissements ou qu'elles les assistent à leur domicile.

En Poitou-Charentes, environ 140 établissements offraient près de 4 000 places au 31 décembre 2006. On distingue les foyers d'hébergement (38 % des places), les foyers de vie ou occupationnels (41 %), et les structures pour adultes lourdement handicapés (21 % des places) : maisons d'accueil spécialisé, foyers d'accueil médicalisé (tableau 1).

Parallèlement, 34 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) prenaient en charge plus de 800 personnes logées majoritairement à leur domicile. Toutes ces personnes en situation de handicap accèdent à ces structures sur orientation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les structures centrées sur l'hébergement dépendent de la lourdeur du handicap

Selon l'enquête "Établissements sociaux 2006", 51 foyers assurent l'hébergement de 1500 adultes handicapés. En mesure d'exercer une activité professionnelle, ces personnes travaillent principalement en milieu protégé dans des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), ne disposent pas de logement personnel ou ne résident pas dans leur famille. 92 % des places d'internat sont installées en hébergement regroupé, 8 % en hébergement éclaté.

Les 63 foyers de vie ou occupationnels permettent d'accueillir environ 1600 personnes dont le handicap ne leur permet plus de travailler mais qui disposent néanmoins d'une relative autonomie leur permettant de se livrer à des activités occupationnelles quotidiennes, ludiques et éducatives. Ils fonctionnent majoritairement en internat (80 % des places) mais certains d'entre eux disposent de places en accueil de jour (18 % des places).

Les 28 structures médicalisées : 13 maisons d'accueil spécialisé (MAS) et 15 foyers d'accueil médicalisé (FAM) offrent moitié moins de places : environ 850.



Elles sont destinées à accueillir jour et nuit les personnes les plus lourdement handicapées, dans l'impossibilité totale d'exercer une activité et dont leur état nécessite le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins constants. 95 % des places sont vouées à l'internat (tableau 2).

Dans l'ensemble de ces structures où l'hébergement prédomine, c'est le département des Deux-Sèvres qui apparaît le mieux doté de la région en terme de capacités, au regard de son poids démographique. Il concentre à lui seul 35 % des places régionales, soit une proportion supérieure à celle de la population âgée de 20 à 59 ans (26 %). A l'opposé la Charente détient seulement 16 % des places offertes dans la région (graphique 1).

Le nombre de places en FAM ou en MAS a sensiblement augmenté

Dans l'ensemble des structures centrées sur l'hébergement, le nombre de places a augmenté de 19 % entre 2001 et 2006, au même rythme qu'en France. Les capacités d'accueil se sont accrues de 45 % dans les établissements médicalisés : FAM et MAS, de 20 % dans les foyers de vie ou occupationnels mais seulement de 7 % dans les foyers d'hébergement.

La Charente a connu la plus forte progression du nombre de places dans l'ensemble de ces établissements en 5 ans : +29 %. Cette hausse a été particulièrement bénéfique aux foyers occupationnels.

L'augmentation du nombre de places dans les FAM ou les MAS est générale aux quatre départements. La Charente a ouvert sa première MAS en 2002. Dans les FAM du département des Deux-Sèvres, le nombre de places a été presque multiplié par 4. Il a pratiquement doublé dans les MAS de la Charente-Maritime.

Au niveau régional, le taux d'occupation qui mesure le nombre de personnes effectivement accueillies pour 100 places disponibles dans l'établissement atteint 100 %.

Activité des établissements centrés sur l'hébergement pour adultes handicapés en Poitou-Charentes au 31/12/2006

Tableau 1

Catégorie d'établissement	Nombre de structures	Capacité installée			Effectifs accueillis			Taux d'occupation	
	2006	2006	2001	Evolution 2001/2006 (en %)	2006	2001	Evolution 2001/2006 (en %)	2006	2001
Foyer hébergement	51	1500	1398	7	1498	1392	8	100	100
Foyer de vie ou occupationnel	63	1632	1363	20	1628	1407	16	100	103
MAS	13	478	337	42	488	336	45	102	100
FAM	15	366	246	49	359	247	45	98	100
Ensemble des établissements	142	3976	3344	19	3973	3382	17	100	101

Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquêtes ES2001 et ES2006

Tableau 2

Modes d'accueil des établissements pour adultes handicapés en Poitou-Charentes au 31/12/2006

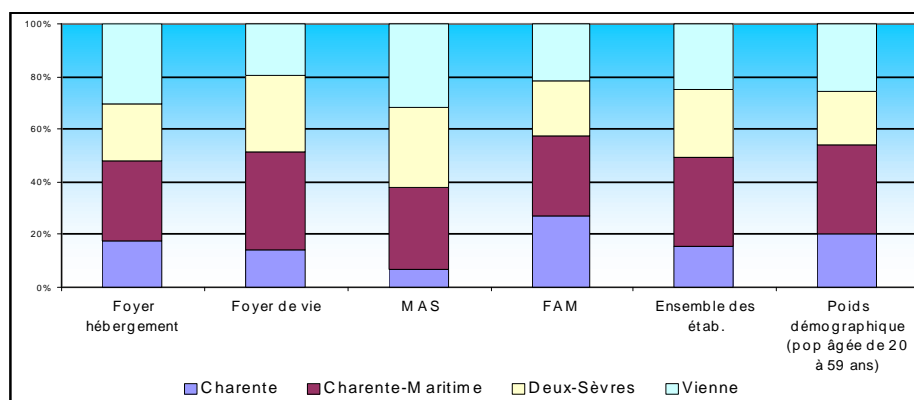
en % des places

	Foyer d'hébergement	Foyer de vie ou occupationnel	Maison d'accueil spécialisé (MAS)	Foyer d'accueil spécialisé (FAM)	Ensemble des structures centrées sur l'hébergement
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	92	80	90	97	87
Hébergement éclaté (chambres ou appart. extérieurs à l'étab.)	8	0	0	0	3
Externat/accueil de jour (sans hébergement)	0	18	9	2	9
Accueil temporaire	0	2	1	1	1
Total	100	100	100	100	100

Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Graphique 1

Répartition départementale de la capacité installée dans les établissements centrés sur l'hébergement au 31/12/2006



Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

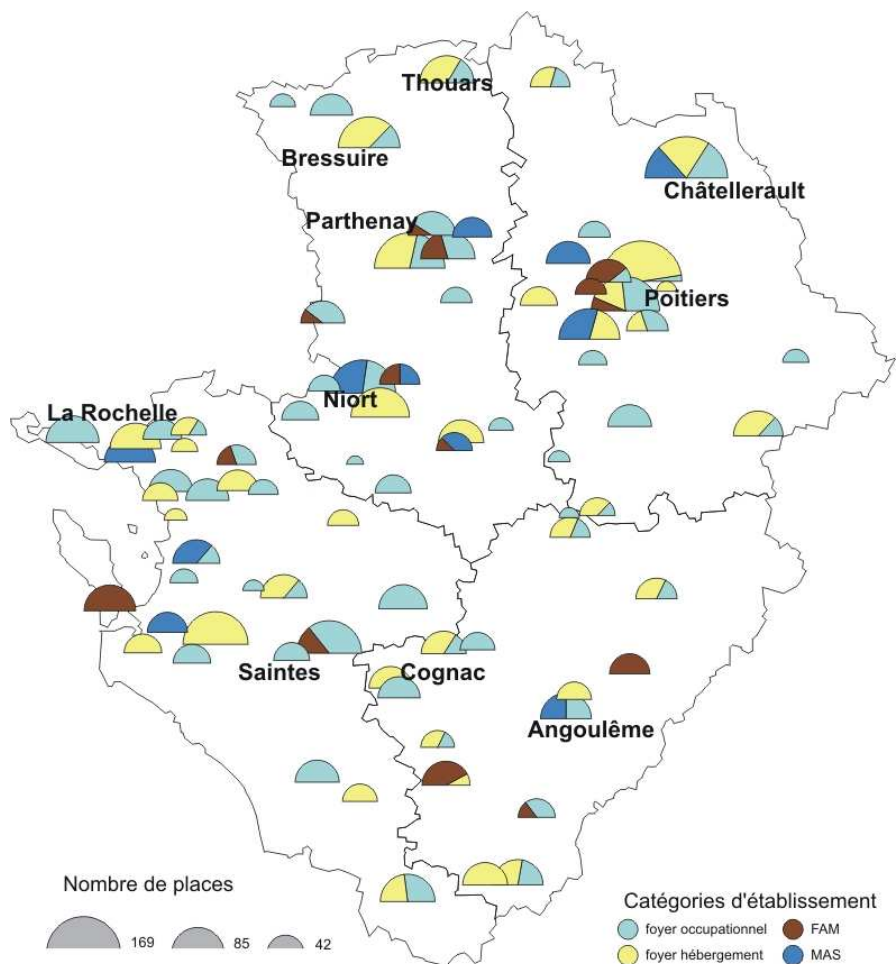
Tableau 3

Taux d'équipement : nombre de places pour 10 000 habitants âgés de 20 à 59 ans

Catégorie d'établissement	Charente		Charente-Maritime		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-Charentes	
	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001
Foyer hébergement	15	13	15	14	18	18	20	19	17	16
Foyer de vie ou occupationnel	13	9	20	19	26	22	14	11	18	16
MAS	2	-	5	3	8	6	6	6	5	4
FAM	5	5	4	3	4	1	4	2	4	3
Ensemble des établissements centrés sur l'hébergement	35	27	44	39	56	47	44	38	44	39

Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquêtes ES2001 et ES2006, INSEE (estimation de population au 1^{er} janvier 2001 et 2006)

Répartition des capacités d'accueil dans les structures pour adultes handicapés au 31.12.2006



Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

D'après cette même enquête, plus de 200 jeunes seraient en attente de placement dans des établissements pour adultes handicapés et maintenus pour la plupart en Institut Médico-Éducatif (IME) dans le cadre de l'amendement Creton.

Les Deux-Sèvres figurent parmi les départements les mieux équipés de la région

En Poitou-Charentes, le taux d'équipement par type d'établissement - qui rapporte le nombre de places offertes à la population susceptible d'y avoir recours, ici les adultes âgés de 20 à 59 ans - est de 9 places pour 10 000 adultes dans l'ensemble des MAS et des FAM, 17 places dans les foyers d'hébergement, 18 places dans les foyers de vie ou occupationnels (tableau 3).

Selon les catégories d'établissements, les taux d'équipement ont augmenté de 1 à 2 points de pourcentage depuis 2001.

Fin 2006, la région Poitou-Charentes reste mieux équipée qu'en moyenne métropolitaine, quel que soit le type d'établissement hormis les MAS ou les FAM qui présentent néanmoins un taux équivalent à la moyenne nationale.

Dans l'ensemble des établissements centrés sur l'hébergement, la Charente reste en deçà de la moyenne régionale (35 places pour 10 000 adultes contre 44 en région); l'écart avec la moyenne régionale s'est peu réduit depuis 2001 malgré un accroissement significatif des capacités d'accueil mais le taux d'équipement est désormais comparable à celui de la moyenne nationale (34 places).

Les Deux-Sèvres demeurent en première position en offrant 56 places pour 10 000 adultes, soit une dizaine de plus que la moyenne régionale et une vingtaine de plus que la moyenne nationale.

Les taux d'équipement de la Vienne et de la Charente-Maritime, équivalents à la moyenne régionale, se situent à un niveau bien supérieur à la moyenne nationale.

En personnel, les établissements disposent de 66 ETP pour 100 places

En Poitou-Charentes, près de 3 500 personnes étaient en fonction au 31 décembre 2006 dans les établissements centrés sur l'hébergement pour adultes handicapés (tableau 4). Elles occupent 2 600 emplois en équivalent temps plein (ETP).

Le personnel éducatif, pédagogique et social représente plus de la moitié des ETP. Il a pour fonction essentielle l'éducation spécialisée (aides-médoco-psychologiques, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés).

Dans les MAS ou les FAM, le recours au personnel paramédical comme les aides soignants, à un degré moindre les infirmiers, est également très fréquent : près d'un tiers des emplois de ces catégories d'établissements.

La part de l'ensemble du personnel de direction, de gestion, d'administration et des services généraux est un peu plus forte dans les foyers d'hébergement (30 %) que dans les autres catégories d'établissements où elle varie de 18 à 26 %.

Le taux d'encadrement, correspondant au nombre d'emplois en ETP pour 100 personnes accueillies, tout personnel confondu, est de 66 ETP. Il est supérieur à celui observé au 31 décembre 2001 (60 ETP), le personnel et les effectifs accueillis ayant augmenté dans des proportions différentes en 5 ans (respectivement de 30 % et 18 %).

Le taux d'encadrement varie selon le type d'établissement et donc les personnes handicapées accueillies. Il est de 38 ETP dans les foyers d'hébergement tandis qu'il dépasse 120 % dans les établissements accueillant des adultes lourdement handicapés (MAS ou FAM).

Le personnel est âgé de 41 ans en moyenne

Toute fonction confondue, le personnel est âgé de 41 ans en moyenne (tableau 5) et la proportion des personnes âgées d'au moins 55 ans est de 11 %. Les directeurs d'établissement et le personnel médical sont les catégories les plus touchées par le vieillissement des effectifs. Ils sont âgés respectivement de 52 et 51 ans en moyenne et près de 4 emplois sur 10 sont occupés par des personnes âgées d'au moins 55 ans, proches de la retraite. Le personnel d'encadrement sanitaire et social, est lui aussi plus âgé que la moyenne : 45 ans.

A l'inverse l'âge moyen du personnel éducatif, pédagogique et social, des psychologues et du personnel paramédical varie de 39 à 40 ans. Les candidats élèves aux emplois éducatifs sont les plus jeunes : 30 ans à peine en moyenne.

Un personnel généralement qualifié

L'enquête ES2006 permet de mesurer le degré de qualification pour certaines fonctions "proches de la personne" : directeur d'établissement ou chef de service éducatif, aide-médoco-psychologique, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, animateur social.

Près de 90 personnes occupent la fonction de directeur d'établissement et 70 la fonction de chef de service éducatif. 6 directeurs sur 10 sont titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement (CAFDES), 3 chefs de service éducatif sur 10 du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), d'un diplôme supérieur en travail social (DSTS) ou d'un autre diplôme de niveau I ou II.

Les aides-médoco-psychologiques (plus de 800 personnes) sont diplômés d'État à 96 %, les moniteurs éducateurs (plus de 250) à 94 %, les éducateurs spécialisés (près de 160) à 92 %. Les quelques emplois restants sont occupés par des personnes titulaires d'autres diplômes sans précision ou des faisant fonction.

Dans ce type de structures, le recours à des *animateurs sociaux* est peu fréquent : une quarantaine de personnes ; un peu plus de 7 salariés sur 10 sont titulaires d'un diplôme ou brevet relatif à l'animation.

Pour accueillir environ 4 000 personnes adultes handicapées

Au 31 décembre 2006, environ 4 000 adultes handicapés étaient pris en charge par ces établissements spécialisés.

Ils sont originaires de la région à 93 %. Environ 260 personnes proviennent de départements limitrophes au Poitou-Charentes ou de départements plus éloignés de la région parisienne, là où le taux d'équipement est plus faible qu'en moyenne métropolitaine.

Inversement, plus de 120 personnes originaires du Poitou-Charentes sont hébergées en dehors de la région, principalement dans les régions limitrophes : Pays de la Loire, Aquitaine, Centre, Limousin. Plus d'un tiers d'entre elles sont reçues dans des structures d'accueil médicalisé.

Tableau 4 Répartition du personnel des établissements centrés sur l'hébergement pour adultes handicapés en Poitou-Charentes au 31/12/2006 en % des ETP

Fonction principale exercée	Foyer d'hébergement	Maison d'accueil spécialisé (MAS)	Foyer de vie	Foyer d'accueil médicalisé (FAM)	Ensemble
Personnel de direction, de gestion et d'administration	9,6	5,6	6,9	5,0	7,0
Personnel des services généraux	20,5	12,3	18,7	15,2	17,1
Personnel d'encadrement sanitaire et social	5,0	1,4	3,4	1,9	3,0
Personnel éducatif, pédagogique et social	55,6	40,5	56,0	48,0	51,1
Personnel médical	0,1	0,5	0,2	0,4	0,3
Psychologue et personnel paramédical	3,7	32,7	9,7	27,1	16,4
Candidat-élève	5,5	7,0	5,1	2,4	5,1
Ensemble	100	100	100	100	100

Estimation du nombre d'équivalents temps plein (ETP)	Foyer d'hébergement	Maison d'accueil spécialisé (MAS)	Foyer de vie	Foyer d'accueil médicalisé (FAM)	Ensemble
Charente	103	38	129	110	380
Charente-Maritime	169	184	360	162	875
Deux-Sèvres	118	174	361	73	726
Vienne	180	171	173	132	656
Poitou-Charentes	570	567	1023	477	2637

Estimation du taux d'encadrement (en %)	Foyer d'hébergement	Maison d'accueil spécialisé (MAS)	Foyer de vie	Foyers d'accueil médicalisé (FAM)	Ensemble
Charente	39	118	55	113	60
Charente-Maritime	37	117	60	152	66
Deux-Sèvres	26	122	76	96	71
Vienne	40	109	54	169	65
Poitou-Charentes	38	116	63	133	66

Lecture : En Poitou-Charentes, il y a 66 ETP pour encadrer 100 personnes accueillies au sein de l'ensemble des structures.

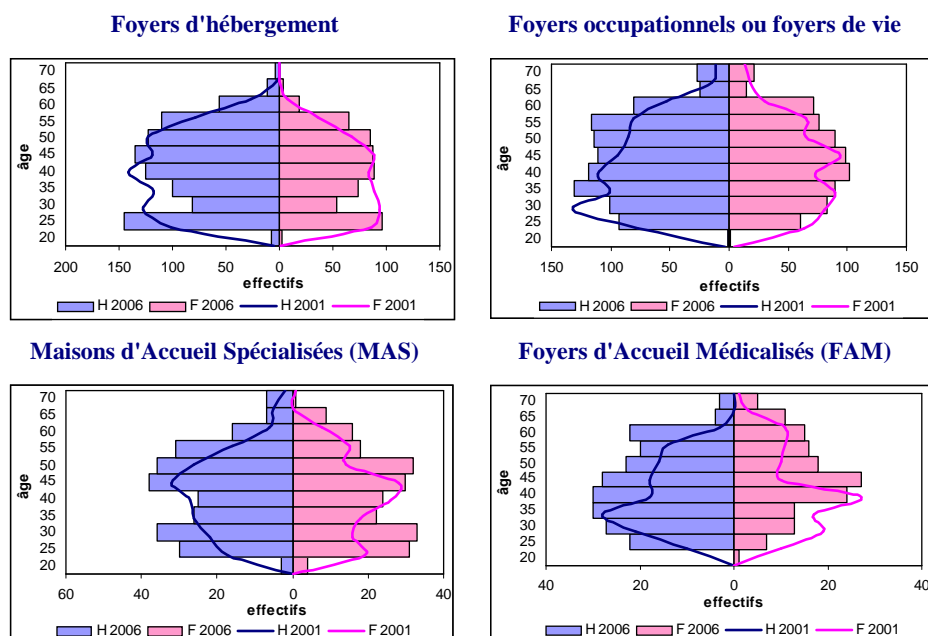
Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Tableau 5 Age moyen du personnel en fonction dans les établissements centrés sur l'hébergement en Poitou-Charentes au 31/12/2006

Fonction principale exercée	Effectif global	Age moyen	Proportion de personnes ayant 55 ans et plus (en %)
Personnel de direction, de gestion et d'administration <i>dont directeurs d'établissements</i>	370 89	46 52	20 37
Personnel des services généraux	659	44	18
Personnel d'encadrement sanitaire et social	109	45	16
Personnel éducatif, pédagogique et social	1557	39	6
Personnel médical	47	51	38
Psychologue et personnel paramédical	569	40	16
Candidat-élève	156	30	1
Ensemble des effectifs	3 467	41	11

Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Pyramides des âges de la clientèle selon la catégorie d'établissements en Poitou-Charentes

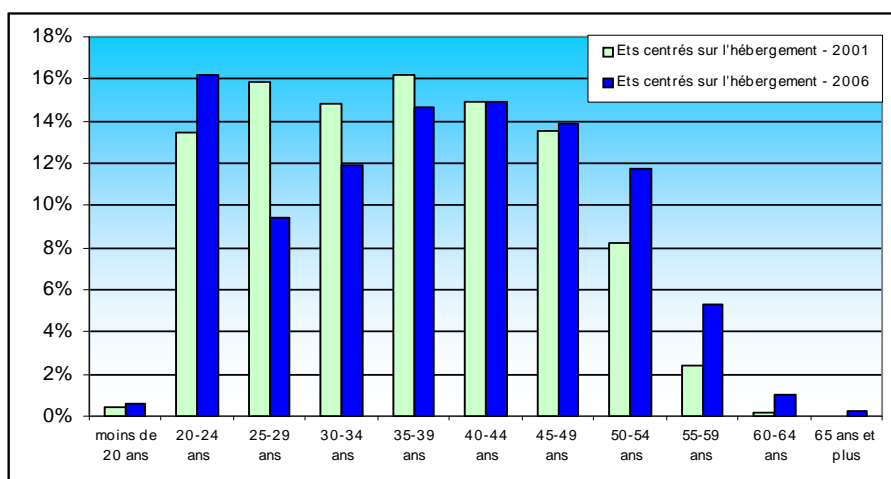


Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquêtes ES2001 et ES2006

Fin 2006, les hommes restent plus nombreux que les femmes. Ils représentent 58 % des personnes accueillies dans les structures centrées sur l'hébergement. La population des adultes handicapés est âgée en moyenne de 40 ans. Elle a vieilli entre 2001 et 2006 dans toutes les catégories d'établissements, davantage dans les FAM qu'ailleurs. L'âge moyen passe de 38 à 41 ans dans les FAM, de 39 à 41 ans dans les foyers occupationnels, de 36 à 38 ans dans les foyers d'hébergement, de 38 à 39 ans dans les MAS. Ainsi, la proportion des personnes âgées au moins de 50 ans a sensiblement augmenté (+ 9 points de pourcentage) dans les FAM, là où les sorties définitives vers d'autres établissements sont rares. Elle est un peu moins soutenue dans les foyers occupationnels et les MAS (+ 6 points), face à l'arrivée de jeunes handicapés venant de structures d'accueil pour enfants et adolescents (graphiques 2 et 3).

Les adultes handicapés souffrent principalement de déficiences intellectuelles

Graphique 3 Structure par âge des personnes accueillies par les établissements centrés sur l'hébergement en Poitou-Charentes



Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquêtes ES2001 et ES2006

Dans l'ensemble de ces structures, pour 71 % des adultes, la déficience intellectuelle est la principale cause de handicap déclarée (graphique 4, tableau 6). Dans 7 cas sur 10, ces personnes sont atteintes d'un retard mental léger ou moyen. Les personnes atteintes de troubles mentaux profonds sont davantage concentrées dans les FAM et les MAS. Par ailleurs, 9 % des personnes sont déclarées souffrir d'un trouble du psychisme. C'est moins qu'en France (16 %). Les 20 % restants souffrent de troubles plus différenciés et séjournent pour la plupart dans les structures médicalisées. Ainsi, pour 28 % des personnes accueillies dans les MAS et 16 % dans les FAM, la déficience principale déclarée est un polyhandicap, c'est-à-dire une déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante. Pour 16 % des personnes médicalisées dans les FAM, la déficience principale est une déficience sensorielle, pour 11 % une déficience motrice, pour 9 % un plurihandicap cumulant plusieurs handicaps de même gravité.

Tableau 6 Répartition des personnes accueillies selon leur déficience principale (*) en Poitou-Charentes au 31/12/2006

Déficience principale	Foyer hébergement	Foyer occupationnel ou de vie	MAS	FAM	Ensemble
Déficiences intellectuelles	83	74	51	37	71
Déficiences du psychisme	11	9	5	10	9
Déficiences sensorielles	2	6	1	16	5
Déficiences motrices	1	9	7	11	6
Plurihandicap(**)	2	1	3	9	3
Polyhandicap (***)	0	0	28	16	5
Autres déficiences ou inconnues.	1	1	5	1	1
Ensemble des déficiences	100	100	100	100	100

(*) la déficience principale est celle qui apparaît la plus invalidante
 (**) plurihandicap : association de plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap
 (***) polyhandicap : association d'une déficience mentale grave à une déficience motrice importante

Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

En plus de leur déficience principale, 60 % des personnes handicapées souffrent d'une déficience associée. Cette proportion varie de 65 à plus de 70 % dans les foyers occupationnels, les FAM et les MAS. Elle est inférieure à 50 % dans les foyers d'hébergement. Les principales déficiences associées sont des déficiences psychiques : troubles de la conduite, du comportement et de la personnalité, des déficiences intellectuelles et des troubles du langage et de la parole.

La pathologie a été renseignée par l'établissement pour 63 % des personnes adultes handicapées résidant dans ces structures. Les psychoses infantiles ou survenues à partir de l'adolescence, les accidents périnataux, la trisomie et autres aberrations chromosomiques constituent les pathologies prédominantes à l'origine de la déficience et couvrent à elles seules 72 % des pathologies.

La quasi-totalité des établissements de la région est dévolue à recevoir des personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou déficiences intellectuelles et psychiques. Selon les départements, certaines structures disposent d'agrément spécifiques pour accueillir des personnes atteintes d'autres handicaps. Ainsi, les déficients sensoriels, visuels et auditifs, sont principalement reçus dans la Vienne tandis que les déficients moteurs sont accueillis dans les Deux-Sèvres, les polyhandicapés en Charente-Maritime (*graphique 5*).

Les adultes fréquentent le même établissement depuis 10 ans en moyenne

Les personnes handicapées entrent en moyenne à 29 ans dans les établissements spécialisés pour adultes handicapés. Globalement, toutes structures confondues, elles fréquentent le même établissement depuis une dizaine d'années en moyenne (*tableau 7*). Plus d'un quart d'entre elles y réside depuis plus de 15 ans, a contrario près de 40 % depuis moins de 6 ans.

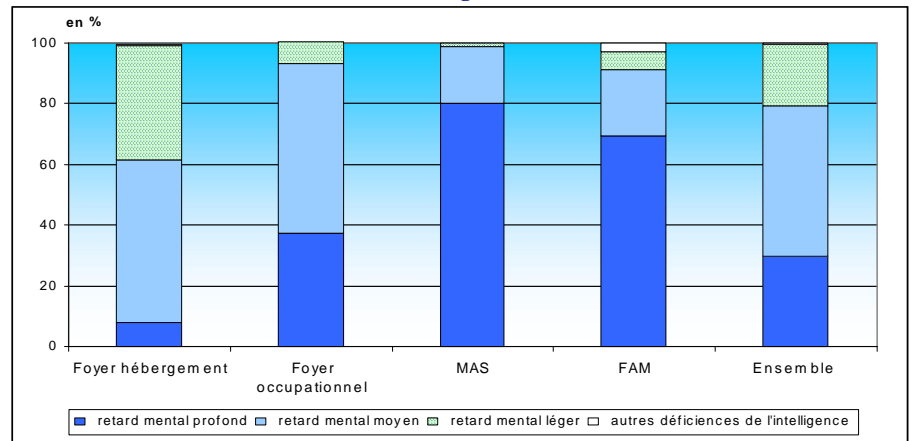
L'ancienneté moyenne est de 13 ans pour les foyers d'hébergement, de 9 ans pour les foyers occupationnels, de 8 ans pour les structures médicalisées : MAS ou FAM ; dans ces dernières structures, plus de 40 % des personnes sont présentes depuis moins de 6 ans et une faible proportion y vit depuis plus de 20 ans.

200 personnes ont quitté leur structure d'accueil au cours de l'année 2006

Au cours de l'année 2006, 200 personnes sont sorties définitivement de l'établissement qui les accueillait. Les sorties représentent environ 5 % des personnes présentes. Les adultes handicapés ont quitté leur structure après y être restés 9 ans en moyenne. Près de la moitié d'entre eux sont partis d'un foyer d'hébergement, plus d'un tiers d'un foyer occupationnel. Les décès sont à l'origine de 16 % des départs.

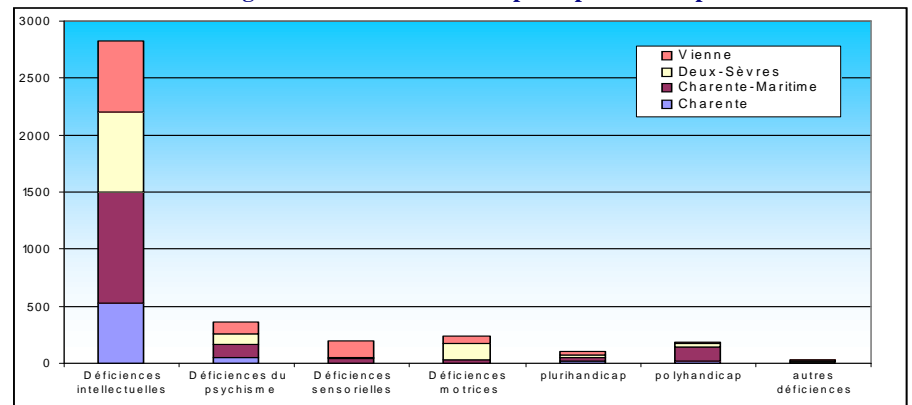
Les personnes adultes handicapées quittant un foyer d'hébergement au cours de l'année 2006 sont relativement jeunes : 36 ans en moyenne. A leur sortie, la moitié d'entre elles continuent de travailler ou cherchent un emploi, dans un nouvel ESAT ou en milieu ordinaire.

Graphique 4 **Importance de la déficience intellectuelle des personnes accueillies dans les établissements centrés sur l'hébergement en Poitou-Charentes au 31/12/2006**



Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Graphique 5 **Nombre de personnes accueillies par les établissements centrés sur l'hébergement selon la déficience principale et le département**



Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Tableau 7 **Répartition des personnes présentes et sortantes de l'établissement selon l'âge et le temps de présence en Poitou-Charentes**

Catégorie d'établissement	Personnes présentes fin 2006			Personnes sorties en 2006		
	Clientèle présente (en %)	Âge moyen d'entrée dans l'établissement	Ancienneté dans l'étab.	Clientèle sortie (en %)	Âge moyen de sortie de l'étab.	Durée moyenne passée dans l'étab.
Foyer d'hébergement	38	26 ans	13 ans	47	36 ans	8 ans
Foyer occupationnel	41	32 ans	9 ans	35	44 ans	10 ans
Mas	12	31 ans	8 ans	10	37 ans	10 ans
Fam	9	33 ans	8 ans	9	47ans	6 ans
Ensemble	100	29 ans	10 ans	100	40 ans	9 ans

Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Celles dont les capacités de travail ne leur permettent plus d'exercer une activité professionnelle se livrent le plus souvent à des activités occupationnelles (19 % des sortantes). 60 % des personnes sorties en 2006 disposent d'un logement personnel ou sont hébergées au sein de leur famille ou d'une famille d'accueil. Les autres intègrent d'autres structures plus adaptées (foyer de vie, établissement pour personnes âgées, etc.). Elles ne sont qu'une petite minorité à avoir changé de foyer d'hébergement.

Environ 70 personnes ont quitté leur foyer de vie ou occupationnel à l'âge moyen de 44 ans. A leur sortie en 2006, elles sont 20 % à vivre dans un logement personnel, au sein de leur famille ou d'une famille

d'accueil, un quart à s'orienter vers des établissements pour personnes âgées, et parmi les plus lourdement handicapées, 22 % à être hospitalisées ou dirigées vers les MAS ou les FAM. Elles sont 12 % à intégrer un autre foyer de vie.

Les personnes qui séjournent dans les MAS et les FAM sont peu nombreuses à quitter leur structure : moins d'une quarantaine au cours de l'année 2006, âgées en moyenne de 42 ans. Les sorties se traduisent par des retours en famille (pour 20 % d'entre elles) ou débouchent vers une prise en charge par un autre établissement (MAS ou FAM, établissement de santé ou pour personnes âgées). Les décès sont à l'origine de 46 % des départs.

Les services d'accompagnement à domicile se développent

La capacité de prise en charge des personnes handicapées par des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) s'est fortement accrue (+ 25 %), face à la volonté de maintenir à domicile des personnes handicapées (tableau 8). La publication du décret de mars 2005 fixe en ce sens les nouvelles conditions d'organisation et de fonctionnement de ces services.

Dans les Deux-Sèvres, les services d'accompagnement à domicile, mis en place plus récemment que dans les autres départements, y sont encore peu développés. A contrario, dans la Vienne, ce type de services assure la prise en charge d'environ 16 personnes handicapées pour 10000 personnes âgées de 20 à 59 ans contre seulement 9 en moyenne régionale (graphique 6, tableau 9).

Les SAVS emploient une centaine de personnes en équivalent temps plein. Deux postes de travail sur trois sont occupés par du personnel éducatif, pédagogique et social. S'agissant de services d'aide à domicile, le taux d'encadrement y est naturellement plus faible que dans les structures centrées sur l'hébergement : 12 ETP contre 66 (tableau 10).

Localisation des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) au 31 décembre 2006

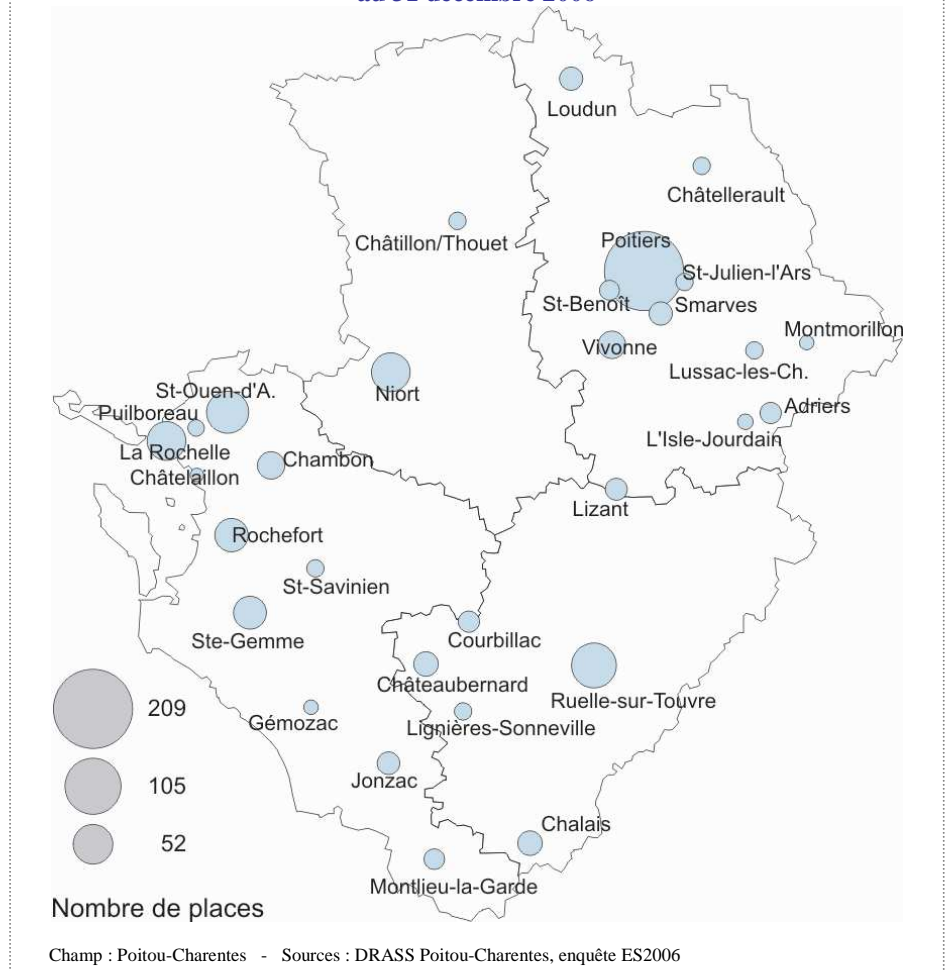


Tableau 8 Évolution de l'activité des SAVS en Poitou-Charentes

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
Nombre de structures en 2006	5	12	2	15	34
Nombre de places					
- en 2006	132	270	60	359	821
- en 2001	101	232	0	323	656
Evolution 2006/2001 (en %)	+31	+16	-	+11	+25

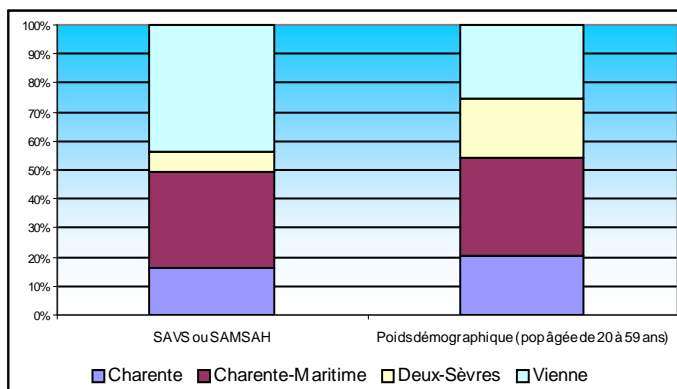
Champ : Poitou-Charentes
Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquêtes ES2006 et ES2001

Tableau 9 Nombre de prises en charge par des SAVS pour 10 000 personnes âgées de 20 à 59 ans

	2006	2001
Charente	7	6
Charente-Maritime	9	8
Deux-Sèvres	3	-
Vienne	16	15
Poitou-Charentes	9	8

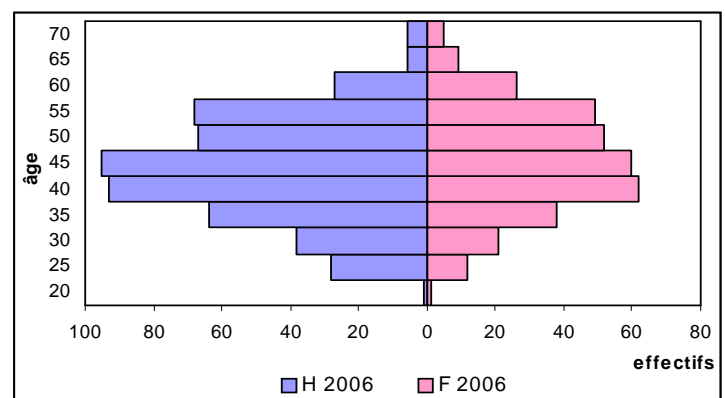
Champ : Poitou-Charentes
Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquêtes ES2006 et ES2001.

Graphique 6 Répartition départementale des places correspondant à une prise en charge par des SAVS au 31/12/2006



Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Graphique 7 Pyramide des âges de la clientèle des SAVS en Poitou-Charentes



Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

La population des adultes handicapés pris en charge par les SAVS est masculine à 60 % (graphique 7). Selon les déclarations des responsables d'établissements, elle serait moins touchée par les déficiences intellectuelles : 56 % contre 71 % dans les établissements où l'hébergement prédomine. Les déficiences sont aussi moins graves. Seulement 2 % des adultes handicapés auraient un retard mental profond, contre 30 % dans les établissements où l'hébergement prédomine. A contrario ils sont plus nombreux à être déclarés atteints de troubles psychiques majoritairement en rapport avec des troubles psychiatriques graves (22 % contre 9 %), et de déficiences motrices (17 % contre 6 %) avec pour 4 personnes sur 10 absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (graphique 8, tableau 11).

Environ 80 personnes âgées de 41 ans en moyenne sont sorties de ce système d'aide à domicile au cours de l'année 2006. Elles en ont bénéficié 4 ans en moyenne. Plus des deux tiers restent semble-t-il dans leur logement, les autres sont hébergées au sein de leur famille, d'une famille d'accueil ou prises en charge par une structure d'hébergement (établissement de santé, MAS ou FAM, foyer d'hébergement).

Tableau 10

Répartition du personnel des SAVS en Poitou-Charentes au 31/12/2006

	en % des ETP
Personnel de direction	10,0
Personnel des services généraux	8,0
Personnel d'encadrement sanitaire et social	6,4
Personnel éducatif, pédagogique et social	64,0
Personnel médical	0,1
Psychologue et personnel paramédical	10,4
Candidat-élève	1,1
Total	100,0

Estimation total ETP 97

Estimation du taux d'encadrement 12

Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Tableau 11

Répartition des personnes prises en charge par les SAVS selon leur déficience principale(*) en Poitou-Charentes au 31/12/2006

	en %
Déficiences intellectuelles :	56
dont : <i>retard mental profond</i>	2
<i>retard mental moyen</i>	41
<i>retard mental léger</i>	57
Déficiences du psychisme	22
Déficiences sensorielles	2
Déficiences motrices	17
Plurihandicap(**)	2
Polyhandicap (***)	0
Autres déficiences ou inconnues	1
Ensemble des déficiences	100

(*) la déficience principale est celle qui apparaît la plus invalidante

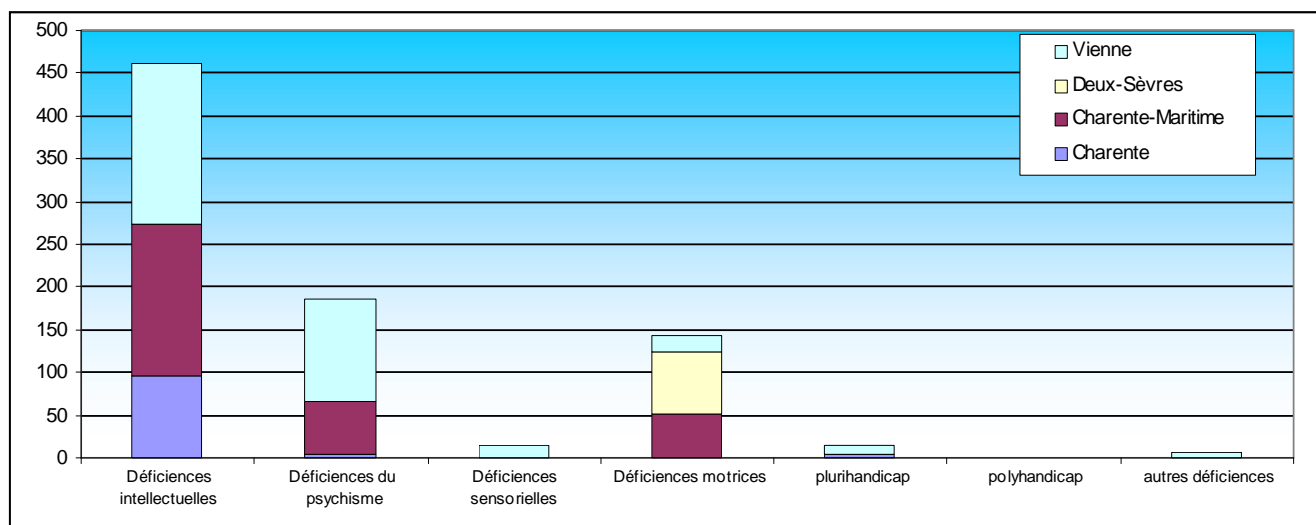
(**) plurihandicap : association de plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap

(***) polyhandicap : association d'une déficience mentale grave à une déficience motrice importante

Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Graphique 8

Nombre de personnes accueillies par les SAVS selon la déficience principale et le département



Champ : Poitou-Charentes - Sources : DRASS Poitou-Charentes, enquête ES2006

Pour toutes informations :
D.R.A.S.S. Poitou-Charentes
Service Statistique
Avenue de Northampton - B. P. 559 - 86020 POITIERS CEDEX
Tél. : 05.49.42.30.67

Directeur de publication : Patrice BEAL
Maquettiste : Aline Proux
Imprimeur : BEDI-SIPAP
Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2008
N° ISSN : En cours

Encadré : le centre de pré-orientation et les établissements expérimentaux

A vocation interdépartementale, les **centres de pré-orientation** pour handicapés reçoivent pour une durée limitée des handicapés en vue de leur observation et de leur orientation en liaison avec les commissions des droits et de l'autonomie de personnes handicapées (CDAPH) vers des établissements spécialisés. En Poitou-Charentes, le centre de pré-orientation est localisé dans les Deux-Sèvres et dispose d'une vingtaine de places.

Parmi les **établissements expérimentaux**, on distingue :

- Les *Unités d'Évaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Professionnelle (UEROS)* sont des structures expérimentales spécifiquement dédiées à l'accompagnement des personnes victimes d'un traumatisme crânien ou cérébrolésées. Les UEROS ont 4 missions qui ont été définies par la circulaire du 4 juillet 1996 :
 - o Évaluer les diverses séquelles physiques et psychiques du cérébrolésé et les principales potentialités en vue de son insertion sociale, scolaire ou professionnelle ultérieure ;
 - o Élaborer un programme transitionnel de réentraînement à la vie active permettant de consolider et d'accroître les acquis, de construire avec l'intéressé et son entourage un projet d'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire ou adapté ;
 - o Fournir aux intéressés, à leurs familles, aux médecins traitants et aux MDPH tout élément utile contribuant à déterminer ou réévaluer le niveau de handicap constaté et l'orientation éventuelle du sujet ;
 - o Assurer un suivi individualisé du devenir de chaque patient à la sortie de l'unité et d'apporter son concours au réseau d'insertion professionnelle chargé de favoriser la recherche d'un emploi.

Les besoins du Poitou-Charentes sont couverts par une UEROS de 15 places, gérée par l'Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) sur le site de l'établissement « Les Terrasses » à Niort.

- Les *Centres d'adaptation et de réadaptation (ou redynamisation) au travail (CART)* sont des structures expérimentales créées en 1970 dans les départements de la Charente-Maritime et de la Vienne.

Ils accueillent des « stagiaires » âgés de 18 à 30 ans, orientés par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour une durée maximale de 3 ans avec période d'essai de 6 mois. Leur but est d'aider la personne avec un handicap intellectuel, psychologique ou psychiatrique stabilisé à développer au maximum son autonomie personnelle, sociale et si possible professionnelle. Un service de suite permet d'accompagner la personne qui le souhaite après le CART à l'issue des 2 premières années d'accompagnement en hébergement complet.

A la différence des ESAT, les CART ne comportent pas de budget de production, et les stagiaires ne bénéficient pas de la garantie de ressources. Ils sont financés conjointement par l'État (sur l'enveloppe ESAT) et par le Conseil général.

En 2006, la région Poitou-Charentes comptait 169 places de CART :

- 82 places en Charente-Maritime (dont 35 places de service de suite) sur les sites d'Arvert et La Rochelle,
- 87 places dans la Vienne (dont 25 places de service de suite) sur les sites de Poitiers et Châtellerauld.

A noter qu'en 2008, la Charente-Maritime a mis un terme à cette expérimentation : les 82 places de CART ont été redéployées au sein de structures bénéficiant d'un statut juridique réglementaire : ESAT (45 places), Foyer d'hébergement (24 places), SAMSAH (38 places) et SAVS (10 places).

- L'unité *mobile pour traumatisés crâniens* localisée à Rouillet-Saint-Estèphe en Charente offre une capacité d'accueil de 15 personnes.
- Le *Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés* de la Maison d'accueil spécialisée (MAS) d'Iteuil dans la Vienne prend en charge une vingtaine de personnes.

.../...

Source statistique utilisée

L'enquête « Établissements sociaux et médico-sociaux » (ES) auprès des établissements pour personnes handicapées.

Les informations présentées dans cet article sont issues des enquêtes ES 2006 et 2001. Ces enquêtes sont conduites par la Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère du travail, de la santé et du budget et gérées par les services statistiques des DRASS. Elles permettent de dresser un bilan de l'activité des établissements et de décrire les principales caractéristiques de leur personnel et des personnes qu'ils accueillent.

En Poitou-Charentes, près de 400 établissements ont été interrogés en 2006 : établissements et services d'aide par le travail (ESAT), établissements centrés sur l'hébergement (foyers d'hébergement, foyers occupationnels, foyers d'accueil médicalisé, maisons d'accueil spécialisé), établissements expérimentaux et de pré-orientation. Le taux de réponse est de 100 %.

Champ de l'étude : les établissements centrés sur l'hébergement en Poitou-Charentes. Sont exclus de l'étude : le centre de pré-orientation et les établissements expérimentaux (cf. encadré). Les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ont fait l'objet d'une étude spécifique (cf. pour en savoir plus).

Définitions

Les différentes catégories d'établissement pour adultes handicapés

Les établissements centrés sur l'hébergement :

- *Les foyers d'hébergement* ont pour principal but d'héberger des travailleurs handicapés en provenance d'ESAT, d'entreprises adaptées ou encore du milieu ordinaire.
- *Les foyers occupationnels* (ou foyers de vie) sont destinés à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler mais qui ont une certaine autonomie physique ou intellectuelle.
- *Les maisons d'accueil spécialisé (MAS)* ont été créées pour accueillir des adultes handicapés nécessitant une surveillance médicale et des soins constants, notamment avec la poursuite de traitements et de rééducation d'entretien.
- *Anciennement* « foyers à double tarification », *les foyers d'accueil médicalisé (FAM)* ont pour vocation d'accueillir des personnes lourdement handicapées, qui ne peuvent exercer une activité professionnelle.

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ont pour mission d'assister et d'accompagner les personnes les moins lourdement handicapées, y compris les travailleurs handicapés, dans les actes essentiels de l'existence et de faciliter leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Comme les SAVS, les SAMSAH offrent des services sociaux et médico-sociaux mais ils s'adressent à des personnes plus lourdement handicapées et intègrent une dimension thérapeutique. La région Poitou-Charentes ne disposait pas de SAMSAH en 2006 en dehors des 2 établissements expérimentaux. Depuis une centaine de places de SAMSAH ont été financées en Poitou-Charentes.

Le type d'hébergement

- L'hébergement regroupé : les personnes sont logées au sein même de l'établissement
- L'hébergement éclaté : les personnes sont logées dans des chambres ou appartements extérieurs à l'établissement

Les taux

Les taux d'équipement sont calculés en utilisant comme population de référence la population générale, à savoir les habitants de 20 à 59 ans pour les établissements pour adultes. La proportion de handicapés de plus de 60 ans hébergée dans ce type d'établissements est très faible. Cette méthode permet d'approcher les écarts potentiels de demande sur les équipements en faisant l'hypothèse que la proportion d'adultes handicapés diffère peu d'un département à l'autre et que la demande est ainsi proportionnelle à la population du département.

Les **Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** (CDAPH) ont été créées par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées". Elles résultent de la fusion des Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) et des Commissions départementales d'éducation spéciale (CDES).

Remerciements à :

- *l'ensemble des établissements qui ont participé à l'enquête ES 2006 ;*
- *Michelle Rouault du service statistique de la Drass pour la collecte et Marie Groleau, stagiaire, pour une première analyse des résultats ;*
- *Anne Delafosse, Bernard Cabaussel et Bernard Plas du pôle actions sociales et médico-sociales de la Drass pour leurs remarques et suggestions.*

Pour en savoir plus :

- *Sylvie Merlière, 2008, "L'accueil et l'encadrement des adultes handicapés dans les Établissements et Service d'Aide par le Travail", Com'Stat, DRASS Poitou-Charentes, n° 1, octobre 2008.*
- *Alice Mainguéné, 2008, "Les établissements pour adultes handicapés : des capacités d'accueil en hausse", Études et Résultats, DREES, n° 641, juin.*
- *Dominique Bertrand, Solveig Vanovermeir, 2004 "Les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés", Document de travail, Série statistiques, DREES, n° 64, mai*